



Wallonie

Ville de Châtelet



URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Monsieur BRAMATO Lorenzo**

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, **rue Wautier de Fontaine, 60** et cadastré **Châtelet division 1 section B n° 27 W.**

Le projet consiste en la **régularisation de la construction d'un volume secondaire arrière** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

Point 6.2. (p.65): "D'une manière générale, l'ensemble des baies est caractérisé par un rythme dominant vertical".

Le volume secondaire arrière à régulariser présente deux baies à dominante horizontale.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, **de 7h00 à 13h00 du 1^{er} juillet 2022 au 31 août 2022** à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 1^{er} au 15 juillet 2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le 23 juin 2022

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,
L'Échevin délégué,
(délégation du 11/12/2018)

Marc VANDENBOSCH